



Prévention jeunesse

SECTION 1 – RAPPEL DES NORMES DU PROGRAMME

Prévention jeunesse est un programme de soutien financier visant à encourager la **mise en place d'un mécanisme de concertation** visant à aider les jeunes dans leurs démarches afin d'améliorer leur sécurité et de favoriser l'adoption d'un mode de vie sain.

Les objectifs spécifiques poursuivis par ce programme sont les suivants :

- améliorer la cohérence et la continuité des services à l'intention des jeunes dont la sécurité est compromise sur un territoire circonscrit;
- mettre en œuvre, sous la responsabilité du mécanisme de concertation, des actions préventives concertées répondant spécifiquement aux besoins d'un territoire;
- faciliter la prise en charge par les acteurs locaux de situations problématiques impliquant les jeunes;
- instaurer, lorsque pertinent, des pratiques en matière de prévention de la criminalité qui tiennent compte de la réalité des collectivités autochtones et du Nord.

Directement, ou par l'entremise d'un mandataire, les mécanismes de concertation pourront recevoir du financement afin de mettre en œuvre des actions auprès de jeunes ciblés, en plus de bénéficier des services d'un coordonnateur. On entend par « mandataire » un organisme dûment enregistré qui prendra en charge l'administration et la gestion budgétaire de l'aide octroyée et qui agira dans l'intérêt du mécanisme de concertation pour atteindre les objectifs du projet, dans le respect des normes du programme.

Dans la poursuite des objectifs du programme, une aide financière est offerte à deux fins :

1. pour soutenir un mécanisme de concertation ayant pour but d'améliorer la cohérence et la continuité des services à l'intention des jeunes dont la sécurité est compromise sur un territoire circonscrit;
2. pour mettre en œuvre, sous la responsabilité du mécanisme de concertation, des actions préventives concertées répondant spécifiquement aux besoins d'un territoire.

Le projet ne devra pas se substituer aux actions déjà en place dans le milieu ou les dupliquer, mais pourra bonifier l'offre de services existante. En outre, les projets subventionnés dans le cadre d'un autre programme du ministère de la Sécurité publique (MSP) doivent démontrer la complémentarité des différentes aides financières accordées.

Les activités de prévention générale ou primaire, comme les ateliers en milieu scolaire et les campagnes de sensibilisation, **ne sont pas admissibles** à moins de poursuivre des objectifs démontrés de détection de problématiques particulières et de référence auprès d'organismes spécialisés.

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MANDATAIRE

Nom de l'organisme :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Adresse courriel :



PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE¹

Nom :

Titre :

Téléphone :

Adresse courriel :

MÉCANISME DE CONCERTATION

Nom du mécanisme de concertation :

Nom des organismes membres :

COORDONNATEUR

Personne responsable de la coordination :

Titre :

Téléphone :

Adresse courriel :

SECTION 3 – GRILLE D'AUTOÉVALUATION DU BÉNÉFICIAIRE²

Critères d'admissibilité

Oui/Non

Nous sommes un mécanisme de concertation admissible.

Nous réalisons des activités au Québec depuis plus de deux ans.

Nous avons produit au Registraire des entreprises une déclaration de mise à jour annuelle.

Nous sommes membres d'une table de concertation et nous collaborons avec les principaux acteurs du milieu.

Nous sommes en mesure de démontrer, états financiers à l'appui, une santé financière suffisante pour mener le projet à terme.

Admissibilité du projet

Notre projet répond aux objectifs spécifiques du programme.

Nous nous inscrivons en complémentarité ou en bonification des activités en place dans notre communauté.

Nous avons l'appui d'organismes de notre milieu.

Les travailleurs de notre organisation et nos partenaires adhèrent à un code d'éthique.

Le projet déposé inclut majoritairement des activités de prévention secondaire.

Autre

¹ Prenez note qu'il s'agit de la personne au sein de l'organisation qui sera désignée pour administrer le protocole d'entente ainsi que toute documentation relative à la reddition de comptes et au renouvellement de l'aide financière.

² Si votre projet ne satisfait pas aux critères suivants, il n'est pas admissible au programme.



SECTION 4 – PRÉSENTATION DU BÉNÉFICIAIRE

Présentez votre organisation en précisant sa mission et ses principales activités.

Présentez vos expériences en matière d'intervention et de prévention de la criminalité auprès des clientèles vulnérables ainsi que votre capacité à réaliser le projet.

SECTION 5 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Résumez votre projet (6 lignes maximum)

En quoi consiste le projet? À qui s'adresse-t-il? Pourquoi? Quels sont ses objectifs?

Présentez l'ampleur de la problématique dans votre milieu.

Ex. : Comment la problématique se déploie-t-elle? Quelles sont les conséquences perçues? Quels sont les besoins du milieu ciblé? Quelles sont les données disponibles?

Indiquez la clientèle cible du projet.



Indiquez le territoire ciblé par le projet ainsi que les milieux couverts.	Ex. : municipalité, quartier, secteur, école, parc, etc.
Énumérez les principales activités du projet.	Ex. : travail de rue, hébergement, intervention directe, etc.

SECTION 6 – RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Prenez note que les objectifs énumérés dans cette section seront intégrés dans l'entente de financement et que les redditions de compte seront réalisées en fonction des résultats attendus. La présente demande de financement est d'une durée de deux ans; toutefois, seuls les objectifs pour la première année doivent figurer dans le tableau ci-dessous.

COORDINATION – Actions réalisées par le coordonnateur (logistique des rencontres, diffusion d'information, représentation, formation, etc.)

Objectifs pour la première année	Moyens	Échéancier des moyens	Résultats attendus
	Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif.		

MÉCANISME DE CONCERTATION ET AUTRES PARTENAIRES – Actions préventives concertées

Objectifs pour la première année	Organisme responsable	Moyens	Échéancier des moyens	Résultats attendus
		Énumérez les activités à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif.		



SECTION 7 – RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Indiquez les principaux partenaires ainsi que leur contribution au projet pour lequel vous demandez une aide financière.

Noms des partenaires	Nature de la contribution

SECTION 8 – BUDGET PRÉVU AN 1

Indiquez le budget uniquement pour la première année du projet. Vous pouvez vous référer au *Guide de présentation d'une demande d'aide financière*³. Détaillez vos dépenses.

Postes budgétaires	Montants demandés au MSP	Contribution de l'organisme et de ses partenaires	Total
<i>Ex : Salaire intervenante 1</i>	<i>Ex : 55 000 \$</i>	<i>Ex : 10 000\$</i>	<i>Ex : 65 000\$</i>
TOTAL			

* Une contribution minimale de 10 % des dépenses annuelles admissibles est exigée de la part du bénéficiaire. Elle peut provenir de ses partenaires. Cette contribution peut provenir d'une subvention octroyée par une organisation publique autre que le MSP ou prendre la forme

³ <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/prevention-jeunesse>



de ressources financières, humaines ou matérielles, dans la mesure où le cumul des aides financières publiques reçues pour la mise en œuvre du projet ne dépasse pas la valeur réelle des dépenses admissibles.

SECTION 9 – DOCUMENTS À ANNEXER

Annexez à la présente demande d'aide financière les documents suivants⁴ :

- Une résolution d'appui au projet désignant une personne responsable du projet au nom de l'organisation;
- Les états financiers approuvés les plus récents;
- Le plus récent rapport annuel;
- Des prévisions budgétaires;
- Une lettre d'appui⁵.

SECTION 10 – DÉCLARATION

Je soussigné(e) _____ (nom complet en caractères d'imprimerie), confirme que :

- Les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques;
- Les règles et les modalités du *Guide de présentation d'une demande d'aide financière* ont été consultées et prises en compte;
- Toute l'information nécessaire à l'analyse de cette demande a été transmise au MSP;
- Le dépôt de la présente demande d'aide financière n'entraîne pas nécessairement son financement.

Signature de la personne autorisée
par voie de résolution

Titre

Date

Demande de renseignements :

Communiquez avec la Direction des programmes par courriel à prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca.

Dépôt des documents demandés :

La date limite pour soumettre la documentation demandée est le 8 juillet 2022 à la même adresse que vos demandes de renseignements.

Un accusé de réception vous sera transmis lorsque le MSP traitera votre demande. Toutefois, en raison de la quantité de demandes d'aide financière reçues, il se peut qu'il y ait un délai important entre la réception et le traitement de votre demande.

⁴ Si la dernière version disponible des documents a déjà été transmise au MSP, il n'est pas nécessaire de les soumettre de nouveau.

⁵ Seules les lettres d'appui des partenaires participant directement à la mise en œuvre des activités prévues sont requises.